

Règlement du Concours Instagram

« Concours 1000 abonnés – Raven Transport »

Article 1 – Organisateur

La société virtuelle **Raven Transport VTC**, représentée par l'association loi 1901 **GROUPE RAVEN**, dont le siège est situé à Arbois 39600, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Concours 1000 abonnés – Raven Transport** » (ci-après « le Concours »).

Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique :

- âgée de plus de 13 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs),
- disposant d'un compte Instagram valide,
- respectant les conditions d'utilisation d'Instagram,
- résidant en France métropolitaine ou dans un pays de l'Union européenne (hors zones soumises à restrictions légales).

Ne peuvent pas participer : les membres du bureau de l'association GROUPE RAVEN, ainsi que leurs familles directes.

Article 3 – Modalités de participation

Pour valider sa participation, chaque participant doit :

1. Être abonné au compte [@raven.transport](https://www.instagram.com/raven.transport).
2. Aimer la publication annonçant le concours.
3. Taguer **deux amis** en commentaire sous la publication.
4. Partager la publication en **story** en identifiant le compte [@raven.transport](https://www.instagram.com/raven.transport).

 **Il est interdit de taguer en commentaire des membres de GROUPE RAVEN ou de Raven Transport. Toute participation ne respectant pas cette règle sera annulée.**

Une seule participation par personne (même nom, même compte Instagram) sera prise en compte.

Article 4 – Durée du concours

Le concours est ouvert du **1er octobre 2025 à 00h00** au **11 octobre 2025 à 23h00** (heure de Paris).

Article 5 – Lots à gagner

Trois gagnants seront tirés au sort parmi les participants éligibles.
Les dotations sont les suivantes :

- **1er lot** : 1 DLC MAP Euro Truck Simulator 2 (au choix parmi la sélection proposée).
- **2ème lot** : 1 bon d'achat FNAC de 15 €.
- **3ème lot** : 1 carte cadeau Steam de 10 €.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort via un outil aléatoire parmi les participations valides.

Les résultats seront annoncés sur la page Instagram **@raven.transport** et les gagnants seront contactés en message privé dans les **7 jours suivant la fin du concours**.

En cas de non-réponse d'un gagnant dans un délai de **2 jours**, le lot le lot sera considéré comme perdu.

Article 7 – Annulation du concours

Le concours pourra être annulé ou reporté si le nombre total de participants valides est inférieur à **10 fois le nombre de lots mis en jeu (soit 30 participants minimum)**.

Dans ce cas, aucun lot ne sera attribué et les participants en seront informés via la page Instagram.

Article 8 – Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de :

- problème de connexion Internet,
- dysfonctionnement d'Instagram,
- annulation ou modification indépendante de sa volonté.

Instagram n'est ni organisateur ni sponsor du présent concours.

Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées (nom d'utilisateur Instagram et coordonnées pour la remise des lots) sont utilisées uniquement pour la bonne gestion du concours et ne seront pas conservées après la distribution des dotations.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Mise à jour le 01/10/2025